



Projet de centralisation de la Production Éditique

Déclaration préalable CFDT COMMISSION C2 EXCEPTIONNELLE DU 02 AVRIL 2008

A ce jour, 2 plates-formes d'édition (PFNE) de Nancy et Orléans, impriment et traitent la quasi-totalité des documents BNP Paribas. Le projet de la Direction Générale de centraliser sur le site d'Orléans est selon vous, lié à la pyramide des âges et à l'évolution technologique numérique, avec son corollaire, la baisse prévisible des envois.

Pour la CFDT, plus de 35 emplois sont en jeu. Nous prenons acte de votre engagement de reclassement de l'ensemble des collègues.

L'avenir des équipiers de l'APAC TRAITEMENT DU DOCUMENT de NANCY, sauf cas de demande de mutation sur ORLEANS ou vers d'autres sites et métiers, se fera sur le centre de Nancy Jarville.

Mais avant cela, nous souhaiterions que la pénibilité subie par nos collègues, (pour certains depuis plus de 35 ans) soit reconnue et compensée.

En effet le travail accompli dans les APAC Editiques ne s'est pas fait sans nuisance pour chacun :

- Travail posté en horaires décalés,
- Manipulation de charges supérieures aux normes établies,
- Gestes répétitifs entraînant des TMS, des problèmes de dos,
- Inhalation de poussières d'encre et de papier dont certaines suspectées cancérogènes,
- Perte d'audition constatée par la Médecine du Travail,
- Station debout permanente.



La pénibilité de ces travaux, et le nombre d'arrêts longue maladie des équipiers de cette plate-forme sont là pour prouver les difficultés vécues, et doivent être compensés pour toutes les séquelles subies et celles qui en découleront.

Des études reprenant ces critères de pénibilité démontrent une **détérioration de la santé** mais aussi une **espérance de vie réduite**.

En conséquence, dans un esprit d'équité, nous demandons une prise en compte de ces années de travail posté, au travers d'un départ à la retraite anticipé, calculée par exemple sur la base d' UN MOIS supplémentaire validé, PAR ANNEE D'ANCIENNETE dans ces unités de production, mais la négociation reste ouverte.

S'agissant d'un dossier spécifique, portant sur un nombre très restreint de salariés, nous estimons que BNP Paribas est en capacité d'apporter une réponse positive, socialement responsable.

Réponses de la Direction Générale :

*« Nous ne souhaitons pas rouvrir le dossier des départs anticipés même pour ces métiers particuliers. Cependant chaque situation individuelle sera étudiée dans le cadre des reclassements, et prendra bien évidemment en compte les éventuelles pathologies...
Le choix de BNP Paribas pérennise le site d'Orléans et les métiers de l'édition pour au minimum les 5 ans à venir. »*

CFDT, des choix, des actes.